

ADRESSE AUX ELECTEURS
DES
Comtés de Huntingdon
ET DE
St. Maurice.

Messieurs du Comté de St. Maurice.

Il ne peut rien y avoir de plus consolant pour le patriote, après une absence forcée de huit ans, loin du pays de sa naissance, que de s'y voir un jour du retour l'objet d'une bienveillance aussi inaltérable, d'une confiance aussi inaltérée, que celle dont m'honorent mes compatriotes, et dont spontanément vous donnez une preuve aussi étonnante que celle qui résulte de la demande que vous me faites de la part du Comté de Saint-Maurice, de vouloir le représenter dans le prochain parlement.

Des calamités épouvantables ont inondé le pays; la minorité victorieuse et vindicative l'a puni mille fois au delà de ce que permettait la loi; la dictature téméraire de lord Durham, condamna à l'exil et à l'expatriation des accusés non entendus, et il le fit sous des formes et des conditions tellement arbitraires qu'en Angleterre même, où il n'y avait pas un de ses hommes d'état qui fut plus populaire que lui, avant cet inexplicable écart, un cri universel de surprise accueillit ses ordonnances. De plus mauvais jours encore succédèrent à ceux-là. Un seul parti pouvait parler, il l'occupait.

La défense la plus modeste de l'homme le plus innocent le condamnant au baillon et à la prison. Les persécuteurs furent-ils plus heureux que les victimes? Qui sur la terre peut lire dans le secret des consciences?

Tous vos patriotes les plus éminents, morts et vivants, déportés ou prisonniers, furent pendant une longue suite d'années, indignement calomniés; mais le mensonge fit grandir votre confiance en eux et les maux qu'ils ont soufferts vous les ont rendus plus chers. Eh! qui leur importe ce que l'on dira et ce que l'on pensera d'eux dans l'Angleterre, illuminée par les diatribes d'une presse locale pensionnée et passionnée: leur mission était pour vous, comme elle leur venait de vous. Votre approbation consacra leurs noms, la vôtre il les soulevait que leur mémoire soit chère et respectée.

De tous ceux que la passion de nos adversaires a déchirés, personne n'a eu meilleure part que moi à leurs furibondes déclamations. Je n'étais ni plus ni moins fautif, ni plus ni moins méritant qu'un grand nombre de mes collègues, mais leur bienveillante indulgence m'ayant longtemps et souvent porté à la charge, la plus honorable du pays, la présidence par voie d'élection sur l'édifice du pays, j'étais plus que d'autres en évidence aux regards des amis et des ennemis politiques. De nombreux individus je n'en eus pas beaucoup, je pense, car volontairement, je ne fis jamais de mal ni ne donnai d'offense à aucun individu comme tel. Mais nulle aménité n'est plus virulente surtout chez les hommes qui ont plus d'estime que de haine, que celle qui résulte des divergences politiques, et j'avais marché jusqu'aux antipodes de la station où la plupart des torques ont pris racine. J'avais parcouru cette même circonférence de notre monde politique en bonne et grande compagnie. A nos tous les insultes et les violences n'ont pas été épargnées. Mais la récompense est plus grande encore que ne fut la violence. Le peuple a résolu partout où ils ont consenti à l'être, les proscriptions proclamées. C'est ainsi que le peuple a répondu aux chants de triomphe de ses oppresseurs.

Depuis mon retour j'ai dit, quand quelques fois l'on m'a parlé de retourner à la vie publique, qu'à mon âge, après mes services passés, après de longues et pénibles agitations et trente années de travail et d'anxiétés, je croyais avoir droit à un repos, que c'était le tour d'une plus jeune génération de continuer l'œuvre commencée; que la patrie avait bien droit en tout temps aux services de ses enfants, mais qu'elle devait élargir le fardeau; que d'autres pouvaient faire aussi bien que moi, puisque grâce au zèle des fondateurs de nos beaux collèges, l'éducation était plus générale et plus forte aujourd'hui qu'elle ne l'était lorsque je suis entré dans la carrière qu'une jeunesse instruite et patriotique doit parcourir à son tour. Malgré ces protestations sincères les deux Comtés ruraux les plus populeux des Districts de Montréal et des Trois Rivères veulent m'appeler à l'honneur de les représenter. Oh! les Canadiens sont reconnaissants du bien que l'on a voulu, et que l'on n'a pas pu leur procurer, à ce degré qu'ils ont droit, et qu'ils auront les services à tout risque de ceux à qui ils se demandent. Il n'est permis à personne qui sait apprécier le caractère d'un peuple aussi vertueux et aussi souffrant, de ne pas lui céder, si l'on n'a que des considérations personnelles à lui opposer. Aussi ce n'est pas sur mon amour du repos que je m'appuie pour dire aux électeurs de ces deux grands Comtés que je souhaite ne pas entrer au parlement. Je ne le fais que d'après les considérations d'un ordre public que je vous expose au long, et dont je vous laisse les juges.

Messieurs du Comté de Huntingdon,

Quand une députation d'hommes influents du comté de Huntingdon, le premier en population du pays, et qui n'est le second d'aucun autre, en lumières, en richesses agricoles et industrielles, mais surtout en dévouement patriotique, en sacrifices faits, en souffrances éprouvées, en dévastations souffertes autant que quelque autre partie de ce soit de la province à cause de son dévouement patriotique, viennent à l'occasion des premières élections qui se font depuis mon retour au sein de la patrie, après huit ans d'absence sur la terre étrangère, me prier d'accepter la candidature à l'honneur de les représenter en parlement; lorsque sur les objections que je leur oppose, ils répondent, non seulement par des raisonnements, mais qu'ils en appellent aux souvenirs et aux sentiments les plus touchants, et que quelques-uns d'eux me disent: pour la sainte cause de la patrie, nous avons souffert en commun, nous dans nos familles, comme vous dans la vôtre, nous dans nos personnes, comme vous dans la vôtre; nous sommes revenus de l'exil et de la déportation dans les colonies pénales, où nous avons été maltraités; vous, vous avez pu échapper à la vengeance de nos persécuteurs, et le savoir, fut pour nous une consolation dans nos souffrances; vous, vous avez trouvé un asile protecteur au temps d'orage, dans la terre classique de la liberté, l'heureux pays qui nous avoisine, la glorieuse et puissante confédération des Etats-Unis, puis ensuite dans la terre hospitalière, polie, savante d'où sont sortis nos ancêtres, dans la belle France, l'institutrice, depuis longtemps, des peuples européens qui veulent à sa suite avancer dans la voie de la liberté et du progrès, dans la voie de la plus haute civilisation; nous au nom de nos épreuves passées, comme nous qui n'avons perdu aucune de nos convictions, qui n'habitons rien de notre passé, qui croyons que vous n'avez pas plus changé que nous, nous vous prions instamment de consentir à nous représenter; nous connaissons assez le comté pour pouvoir vous assurer que nous exprimons ses vœux pressants et unanimes et que nous y porterons la joie si nous y portons votre acceptation: leur donner un refus qui serait basé sur des considérations personnelles, sur l'amour du repos, après de longues années d'agitation, serait une honte et une lâcheté dont je ne serai pas coupable. Si je le donne, ce refus, ce ne sera que d'après la considération du plus grand bien qui peut résulter ou de mon élection ou de ma retraite. J'incline à croire que ce dernier parti, je ne dis pas pour toujours, mais pour le moment actuel, est le plus convenable. Je dois à votre bienveillante démarche, je dois à moi-même, de ne pas me retirer sans de puissantes raisons; je me suis vu forcé par votre insistance de les rendre publiques et de vous en laisser les juges.

Comment cette confiance dont vous m'honorez s'est-elle formée chez vous? Ce ne peut être que par l'observation de ce qu'ont été trente années de ma vie publique; une lutte presque incessante, énergique mais consciencieuse, contre un gouvernement mauvais; mais bien moins coupable alors, qu'il ne l'est devenu depuis.

Ce gouvernement mauvais, n'est pas à mon avis celui des Murray, Haldimand, Craig, Dalhousie, Colborne, Thompson et autres, sous lesquels nos pères et nous avons successivement souffert; c'est celui de l'Angleterre qui a choisi, approuvé, récompensé ces hommes à la suite des actes d'arbitraire et de violence qu'ils ont exercés contre la colonie, d'où il est

naturel de conclure, qu'ils ont été dociles à se conformer à leurs instructions: c'est celui de l'Angleterre qui censura les Prévost, Sherbrook, Kempt et Bagot, qui eurent pouvoir faire un peu fléchir la rigueur de leurs instructions au désir d'être modérément justes pour nous.

Qu'il fut mauvais n'est plus une question contoversible. Le problème d'abord résolu par les plaintes des populations, l'a été dans le même sens par les dénonciations pleines d'amertume autant que de vérité qu'ont fulminé contre le système dont nous nous plaignions, les représentants de la royauté. Le rapport de lord Durham, les correspondances de lord Sydenham, dans ces parties où ils examinent la conduite et les prétentions opposées du Canadien et de la représentation dans les deux Canadas, comportent une réprobation contre toutes les administrations subséquentes à l'introduction du système représentatif, aussi formelle qu'en aient jamais exprimés les patriotes les plus ardents. C'est lord Sydenham qui dit: "Quand je regarde ce qu'ont été le gouvernement et l'administration de la province, mon seul étonnement est qu'ils aient été endurés si longtemps. Quant à moi, je sais que quelque forte que soit mon antipathie pour les institutions et la domination Yankee, je n'aurais jamais combattu contre elles, ce qu'ont fait des milliers de pauvres diables, que les familles en pouvoir (le family compact) ne laissent pas d'appeler rebelles, si ce n'avait été qu'en vue de conserver un gouvernement tel qu'ils l'avaient." L'écrivain ennoblé, partial à l'ordre aristocratique qui l'a comblé de biens et d'honneurs, hostile et préjugé contre les sages institutions des Etats-Unis, les plus parfaites dont ait jusqu'à présent été dotée l'humanité, dit donc avec plus d'autorité qu'aucun colon n'avait jamais fait, que le gouvernement attaqué ne méritait pas d'être défendu. Y a-t-il une grande différence entre le gouvernement qui, attaqué ne méritait pas qu'on prenne les armes pour le défendre, et celui qui mérite qu'on les prenne pour le renverser? L'écrivain en question n'a pas cherché à établir une telle distinction: l'ent il essayé, elle serait sans doute si exigüe et si subtile qu'elle échapperait à l'observation de beaucoup de bons esprits.

Nous avons vécu sous un régime déplorable, c'est surabondamment admis et prouvé. C'est à ceux qui ne peuvent plus se dégager des conséquences qui découlent de leurs admissions, à démontrer que l'ordre nouveau est meilleur que l'ancien, que les réformes qu'ils ont indiquées étaient sincères et suffisantes; que le gouvernement responsable tel qu'il a fonctionné, n'a pas été un mot jeté au hasard, une vaine théorie inutilisée par la pratique et par les explications des lords Russell, Sydenham et Metcalfe; que l'acte d'Union accompagné de cette concession a été donné pour que l'influence populaire se fit efficacement respecter par les gouverneurs. Moi je ne crois à rien de tout cela. Si je croyais à des dispositions libérales chez les hommes qui ont passé l'acte d'Union des Canadas, je pourrais être tenté d'accéder à votre demande de rentrer dans la vie publique, malgré la fatigue, les dégoûts, les persécutions qu'il éprouverait tous les représentants qui ont défendu avec intégrité vos droits et vos intérêts, parce qu'alors j'admets qu'ils permettraient au parlement provincial une législation conforme à vos vœux, conformes à la grande voix de la majorité, et que la perspective de pouvoir aider à faire du bien au cher pays de notre naissance, l'emporterait sur l'éloignement que doit avoir tout homme qui n'a d'autre ambition que celle du bien public, à assumer la responsabilité morale qui pèse sur ceux des représentants coloniaux qui avec de l'influence pour faire goûter les rs opinions, aiment leur patrie de naissance et d'adoption et ses libertés, plus qu'ils n'aiment une métropole éloignée, avec ses monopoles, ses privilèges et ses partialités.

Lord Russell qui a fait passer l'acte d'Union ne l'a pas fait pour nous donner un meilleur gouvernement que celui qu'il supprimait. Ce n'était pas par une iniquité aussi patente que l'on voulait préparer un avenir de justice, de conciliation et de contentement. Les documents officiels placés sous ses yeux et surchargeant les tables du parlement, établissaient que dans le Bas-Canada, la proportion de ceux qui poussaient ce projet était de neuf contre un. L'acte ne nous est pas moins imposé par la coercition. Un aussi flagrant mépris pour les sentiments connus et exprimés des populations, est le renversement des premiers principes de toute morale politique; il déclare nuis et dérisoires les mots droits des colonies, aux jours de leurs faiblesses. Dans ces provinces et hors de ces provinces, il n'est pas un colon qui, s'il se respecte et sa dignité d'homme et de citoyen, ne sente qu'il est lésé, que toute son existence sociale est précaire et dégradée, quand elle dépend d'une législation transatlantique sourde aux représentations presque unanimes des parties intéressées établies en Amérique; pas un qui ne doût s'afficher comme un mécontent aussi longtemps que subsiste cette inique agression. S'il faut obéir à une mauvaise loi pour notre pas puni, du moins ne faut-il pas aimer l'autorité qui l'impose, ni garder un honteux silence. Il faut dire et faire tout ce qui est légalement possible pour la faire abroger.

Avant l'acte d'Union, il y avait une opinion publique forte. Des élections générales ne donnaient jamais d'inquiétude sur leur résultat. Le parti populaire était assuré de sortir de chacune d'elles mieux uni et plus nombreux. L'attitude pleine de fierté que conservait la représentation vis-à-vis de l'exécutif et l'indépendance des débats parlementaires, préparaient les populations non seulement de cette province mais aussi celles des provinces voisines, à entrevoir dans un avenir indéterminé mais certain, le jour de pleine liberté qui leur succéderait sur chaque portion du continent Américain.

Avant que les chartes de ces colonies eussent été déchirées par la puissance des bayonnettes et par l'intervention du parlement d'outre-mer contre ceux des Canadas, le peuple y était fort, représenté en dernier lieu, dans l'une des provinces par quatre-vingt-huit représentants, dans l'autre par soixante et quelques. Si l'on avait honnêtement voulu avec l'acte d'Union, concéder en vérité le gouvernement responsable, l'on eût respecté des droits acquis, laissé à chaque province sa représentation, trop nombreuse alors pour être facilement intimidée ou achetée. Mais la réduction du nombre, mais l'arrangement artificieux et artificiel de la représentation, prouve à quiconque ne veut pas former les yeux à la lumière ni son entendement à l'évidence, quel a été le machiavélisme des ministres qui, en concédant en théorie le pouvoir aux représentants, se ménageaient des ressources pour que les gouverneurs leurs agents, eussent des chances de corrompre à sa source partie de la représentation dans les sept petits bourgs ou villes du Haut-Canada, et dans plusieurs comtés de la Province Unie où une très faible population de colons nouveaux venus, débiteurs de la couronne, n'ayant pas encore d'affection locale, sont tout disposés à soutenir aveuglément les prétentions de chaque gouverneur quel qu'elle soient et faisant naître chez ceux-ci le désir de gouverner personnellement ou avec quelques affidés secrets et irresponsables, désir qui n'est ni naturel, ni le seul système rationnel, de proportionner après chaque recensement la représentation à la population, avait été établi.

Mais, objectera-t-on, pourquoi demander ce qui sera refusé. Pourquoi? parce que la demande est juste. Pourquoi? parce qu'elle sera refusée, et qu'un tel refus prolongé, consistera la mauvaise foi avec laquelle a été concédé le gouvernement responsable, qui, comme, s'il n'est pas un laurier et une déception, que l'Angleterre a renoncé à toute intervention subséquente dans notre législation, qu'elle n'a aucune préférence ni aucune antipathie, pour quelque système politique que ce soit que vous voudrez donner les majorités, dans tous les cas de ses colonies auxquelles elle a fait cette concession.

Tout ce que j'ai demandé en chambre en 1834 avec une si vaste majorité de mes collègues, appuyés que nous étions par une égale proportion dans la masse du peuple, je le redemande en 1847, et crois qu'il n'y a pas de contentement possible aussi longtemps que l'on n'aura pas satisfait à ces justes réclamations. Quelques unes d'elles voulaient un contrôle absolu par la représentation sur chaque obole prélevée dans la province. C'était de tous les droits appartenant aux colonies le plus solidement établi par les autorités des légistes comme par l'histoire coloniale. L'Union l'a ravi. Pourquoi donc tant tarder à se plaindre de l'Union? L'on voulait pour le même corps un contrôle efficace sur tous les fonctionnaires publics par l'établissement d'un tribunal indépendant qui pût les juger, les punir, les destituer, dans tous les cas d'incapacité, d'abus de pouvoir, de privations prouvées contre quelques uns d'eux. Pour que la même autorité qui avait choisi avec partialité un fonctionnaire accusé ne pût pas avec partialité lui choisir ses juges, l'on voulait qu'ils fussent électifs.—Promulguer l'immovibilité des juges sans par le même acte créer un tribunal compétent dans les punir dans des cas prouvés d'inconduite, c'est avoir ôté au pays, la dernière, la faible, l'insuffisante protection que lui laissait le droit de l'exécutif de les déplacer quand l'excès de leurs torts aurait été suffisamment établi par les représentants. Dans l'élection de la seconde chambre qui aurait constitué ce tribunal, se trouvait aussi un principe d'harmonie avec les chambres représentatives, qui aurait fait cesser le scandale perpétuel que donnait l'antagonisme systématique qui a constamment existé entre celle qui était nommée par et pour le pays, et celle qui était nommée par et pour l'Angleterre, à qui seul revient l'honneur ou la honte de ce qu'ont été les conseils législatifs.

Ces avantages et bien d'autres qui sont indispensables au bien-être des sociétés, tel que l'indépendance des shérifs pour assurer celle des jurés, n'ont pas été plus facilement obtenus, après qu'avant l'Union et l'octroi prétendu du gouvernement responsable, certes je n'en suis pas surpris et n'en fais reproche à personne. L'Angleterre ne veut pas encore nous les donner, et le pays est garnisonné pour qu'il ne les prenne pas. Mais s'ils ne sont jamais demandés, ils ne seront jamais offerts. Il faut les conquérir par un, deux, trois refus, jusqu'à ce que l'on renonce à bas de refus si longtemps justifiés. Les corps ne sont respectés qu'autant qu'ils sont consistants et persévérants. Un peuple ou ses représentants ne peuvent pas mettre trop de calme et de lenteurs dans leurs délibérations, ni trop d'inflexibilité dans leurs déterminations. Hésitez avant de résoudre; après l'avoir fait, persistez.

Le rappel de l'acte d'union doit être demandé parce que c'est le vœu du peuple formulé dans ses requêtes de 1822 et 1835; parce qu'il part l'injustice de ses dispositions, le principe en est stupéfiement vicieux, en plaçant sous une seule législation un si vaste territoire qu'il ne peut être assez bien connu pour que les représentants décident en connaissance de cause de l'importance relative des améliorations locales demandées de toutes parts, des allégés contradictoires des populations sur une grande variété de mesures; et pourtant dans les pays nouveaux, dont les besoins grandissent et varient incessamment avec le rapide accroissement de la population et des enrichissements, la masse des travaux parlementaires se rapporte à des mesures de détails qui exigent une profonde connaissance des besoins et des ressources de toutes ces localités. Aussi, depuis l'union, les hommes les plus éclairés, les plus dignes du titre et des fonctions de législateurs, s'abstiennent-ils presque constamment de voter, ceux du Bas-Canada quand il est question de mesures qui concernent le Haut-Canada, et réciproquement ceux de cette province quand il s'agit de mesures qui concernent celle-ci. Cela est juste, et prouve la folie de cette union législative. Mais ce qui est juste pour les esprits honnêtes et élevés, ne le paraît pas toujours à des hommes étroits et égoïstes, et trop souvent ce sont des médiocrités passionnées et présomptueuses qui passeront des lois pour les sections de la province unie dont elles ne connaissent ni la jurisprudence antérieure, ni la condition sociale, ni les désirs actuels. Aussi, la législation indigeste et précipitée des dernières années est-elle un chaos sans liaison, sans durée, variant d'une session à l'autre à ce degré que si ce mal continué avec celui de la tardive distribution des statuts, le mépris de la loi deviendra général par l'impossibilité de la lire avant qu'elle soit changée. Depuis l'union la représentation est diminuée de près de moitié, et les impôts sont plus que redoublés. Ceux qui la demandaient prônaient pour elle un résultat inverse, disant qu'elle donnerait plus de force et d'autorité à la représentation, diminuerait grandement les dépenses et par là allégerait le commerce du poids des taxes qu'il portait. Prophètes trompeurs et trompés, ont-ils à s'applaudir de leur sagacité? Leur commerce est-il bien mieux encouragé, bien plus brillant sous la protection du tarif de dix à vingt pour cent, que sous celui du tarif de deux à dix pour cent?

Comment se fait-il donc qu'un acte qui a fait du mal à tout le monde, à ceux qui l'ont demandé, à ceux qui l'ont repoussé; contre lequel le blâme et le mécontentement sont universels dans le Bas-Canada, ne trouve pas dans l'enceinte législative une voix, une seule voix qui fasse écho aux plaintes presque incessantes qui sont entendues au dehors. C'est que quelques hommes sous tous autres rapports d'un grand mérite, les libéraux du Haut-Canada avec qui ceux du Bas-Canada doivent agir de concert, réducts au désespoir par les injustices de la loi tory, du family compact, se sont trompés, ont demandé l'intervention du parlement anglais en faveur de cette fatale Union: imaginant qu'ils obtiendraient à des conditions équitables, et que réunis aux patriotes du Bas-Canada, ils assureraient à la province unie un gouvernement juste et libéral tel que les provinces séparées ne l'avaient jamais connu.

Sous l'angoisse de leurs souffrances, ils oublièrent le principe de stricte morale, de ne pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas que l'on fit contre nous. Contrairement à nos vœux qu'ils n'ignoraient pas, ils demandèrent à une puissance dont l'intervention n'avait jamais eu lieu que pour diminuer les libertés coloniales, qu'elle voulait bien agrandir les leurs. Ils ont été trompés dans leur attente. L'on s'est appuyé de leur demande pour intervenir, mais l'on n'a pris conseil que des préventions aristocratiques anglaises pour régler l'étroite mesure de liberté restreinte qu'on leur accorderait. Ces vieilles sociétés européennes hérissées de monopoles politiques en faveur d'un petit nombre de privilégiés, entourées par une immense majorité de proétaires, ont des préjugés à coup sûr, des besoins peut être de gouvernements absolus ou aristocratiques fortement constitués. Dans la jeune Amérique, où les populations entières peuvent être propriétaires, où les substitutions n'ont pas été établies de fortunes héréditaires, où chacun commence la sienne et avec un travail modéré peut s'assurer une modeste aisance, l'on a des instincts et des besoins d'institutions démocratiques. De la Pensée, que l'on doit toujours craindre et ne jamais demander l'intervention de la métropole. L'histoire des treize colonies séparées leur donnait les avertissements les plus clairs sur les dangers de leur démarche. Néanmoins eux seuls (jamaïs les tories) pourrout et voudrout nous aider à faire cesser nos communes misères, dès qu'ils auront reconnu la déception pratiquée contre eux. Ils ont cru de bonne foi que le gouvernement responsable donnerait tous les mêmes avantages que nous cherchions à obtenir par la demande de deux chambres électives.

Pour faire cette demande nous avions l'exemple de quelques-unes des anciennes colonies, dont les heureux et libres citoyens ne regardent jamais un gouverneur d'Angleterre, mais les élurent tous, ainsi que les

membres des deux chambres, les shérifs, et les magistrats de tout grade. En demandant un ordre de choses qui avait existé, nous savions ce que nous demandions. En recevant le gouvernement responsable avec tant d'allégresse, nous ne savons guères ce que nous avons reçu. Les colons ont cru que c'était cette pleine responsabilité qui plus d'une fois en Angleterre a forcé le souverain à recevoir pour ministres, ceux que dans d'autres temps il avait dit être les ennemis de sa couronne ou qu'avec pleurs et désespoir il avait refusé de recevoir comme tels: mais bientôt les ministres ont dit que dans une colonie cette responsabilité n'était pas tout-à-fait la même que dans une métropole. Ils ont dit ce qu'elle n'était pas, et ils n'ont pas dit ce qu'elle était. Elle est donc une énigme interprétée diversement par celui qui l'offre et par celui qui la reçoit: dès lors, une source fertile de malentendus, de plaintes et de réclamations entre les gouverneurs et les représentants. Pour les électeurs dans tout le pays; elle doit être ce que la chambre d'assemblée l'a définie. Elle a, pendant un trop court intervalle, heureusement fonctionné sous sir Charles Bagot, elle a cessé de le faire depuis. Son successeur, bientôt après son arrivée, écrivit qu'il avait antagonisme entre lui et des ministres qui avaient l'appui et la confiance d'une grande majorité des représentants. Il eut des affidés secrets. Sur l'avis de personnes irresponsables, il donna des emplois sans consulter celles qui étaient responsables de ces choix envers le pays. Ils sentirent que les intérêts de la colonie étaient lésés par cette conduite, et qu'elle était injustement offensante pour eux, ils résignèrent. La chambre les approuva. C'était le tribunal légitime qui en première instance était compétent à décider entre eux et lui. Il eut dû les rappeler à leur poste. Il ne le fit pas, se mit en collision avec la chambre, et dès lors cessa d'être propre à continuer l'administration du pays; qui dans les élections générales confirma le vote d'approbation qu'avait reçu de leurs collègues les ministres résignataires. Le pays n'a pas et ne doit pas changer de sentiments. C'est un enseignement qui a été jusqu'ici invariablement donné à tous les gouverneurs, et qui doit être continué. Les représentants sont la seule autorité dans le pays, dont les affections, les passions si l'on veut et les intérêts soient identiques avec ceux du peuple. Quelquefois, rarement, en matières moins importantes, ils peuvent se tromper puisqu'ils sont hommes; mais ils le feront sans aucun doute moins souvent que les autres autorités qui sont hommes aussi, hommes intéressés à se soustraire à la surveillance, au contrôle de l'opinion publique, bien plus que des mandataires qui dépendent d'elle directement, qui dépendent de l'élection populaire. C'est donc un devoir de prudence et de reconnaissance de se rallier toujours à la majorité des représentants.

Dans les cas de conflit la probabilité est bien plus forte qu'ils ont raison, plutôt qu'un gouverneur élevé dans un ordre social autre que le nôtre. Cette présomption raisonnable que par rapport à nous, ils sont dans l'erreur quand ils sont en lutte avec nos représentants, est devenue plus forte que jamais, depuis qu'ils viennent de leur gré, avec une mission aussi illibérale que celle de faire fonctionner un acte aussi injuste dans son principe, comme dans ses dispositions de détails que l'est l'acte d'Union. Il faut donc soutenir dans votre comté comme dans tous les autres du pays des candidatures qui vous seront connus pour vouloir se rallier à un ministère qui a lutté avec énergie contre le gouverneur Metcalfe et contre sa pratique inconstitutionnelle d'essayer à gouverner par d'autres avisiers que ceux que lui avait donné le pays. Il faut que vous vous efforciez de reporter les mêmes hommes au pouvoir. Si le gouvernement responsable est une vérité, le temps est venu où ils pourront faire beaucoup plus de bien que je n'en espère, moi, qui le regarde comme une tromperie. Eux qui croient à sa sincérité et dès lors à son importance réelle auront l'occasion comme ils en ont le désir d'avancer la cause de la réforme. Si de nouveau un gouverneur, par lui-même ou par le conseil législatif dont il reste toujours le maître, cherchait à entraver les mesures libérales qu'ils auraient proposées, alors ils seront un peu plus tard que moi désillusionnés sur la valeur des dépêches de Lord Russell, et commenceront alors une opposition plus énergique qu'elle ne l'a encore été. Dans tout ce qu'ils ont fait en Chambre, dans les conditions qu'ils ont mises à leur entrée dans le ministère, dans le noble désintéressement avec lequel ils ont tenu leurs charges, je les approuve. Je suis surpris et affligé du modérantisme qui les a empêchés de reprendre la considération d'aucunes des mesures qu'ils avaient approuvées en 1834, empêchés de jamais agiter la question du rappel de l'acte d'Union. Ils sont gênés par la nécessité de ménager les libéraux du Haut-Canada qui ne peuvent si facilement reconnaître qu'ils sont tombés dans une erreur fatale tant qu'ils nourrissent le plus mince espoir de faire fonctionner avantageusement le gouvernement responsable. Toute division entre les libéraux de toute nuance doit être soigneusement évitée, et c'est pour cela que je dois hésiter à me rendre à votre invitation spontanée de rentrer dans la vie publique. L'on ne peut rien de plus honorable pour moi que votre démarche, et j'ajoute, rien de plus consolant après le deuil intarissable que nous ressentons de la incendie et de la dévastation de tant de portions du pays, de l'exécution sanglante, de l'exil, de la déportation, de la ruine et des souffrances d'après des sentences militaires illégales d'un si grand nombre de nos concitoyens, que cette manifestation de votre parti qui prouve que vous êtes demeurés les mêmes hommes politiques que vous étiez en 1834, et que vous croyez que je suis demeuré le même que j'étais au jour de notre séparation forcée, inébranlablement attaché aux réformes que je demandais alors après trente ans d'études politiques les plus assidues dont j'ai été capable.

Je ne crois pas qu'aucun de ceux qui les ont votés avec moi, comme moi librement et volontairement aient cessé de regarder cette époque, comme l'une des plus honorables de leur vie publique, qu'ils aient répudié aucune des doctrines qu'ils professèrent, qu'ils aient renoncé à aucune des réformes qu'ils sollicitèrent. Ils se ratiseraient trop, que d'attribuer à l'influence de quelqu'autre homme que ce fut, aucune des déterminations qu'ils ont prises et qu'approuveront la majorité de leur concitoyens. Ils ont pu juger prudent d'aujourd'hui la considération des réformes demandées par la crainte d'aliéner de la bonne cause quelques membres et grand nombre de concitoyens, autrefois tories et consciencieusement passés depuis dans les rangs réformistes, et surtout par la crainte de blesser la section libérale des représentants du Haut Canada. Mais ils n'ont sans doute pas renoncé à l'espoir d'obtenir, ni à la volonté de demander d'amples réformes au premier moment qu'ils jugeront favorable.

Tout ce que nous les donnera, dans quelque arrangement politique que ce soit, nous est bon. Puisque la majorité des représentants veut encore essayer d'une combinaison qui a été si inefficace depuis quatre ans, réunissons-nous à cette majorité; que nul dissentiment ne trouble l'unité de leurs efforts. C'est parce qu'en approuvant leur action et leurs réformes projetées, je ne puis également applaudir leur silence, que je vous déclare honnêtement que je ne crois pas qu'il soit utile pour vous ni convenable pour moi de rentrer dans la vie publique, dans un moment où le plus grand nombre de ceux qui l'ont suivie avec courage et constance tandis que huit ans de séjour sur la terre étrangère m'en ont séparé, pensent qu'ils ne doivent pas encore désespérer du fonctionnement utile du gouvernement responsable. Poussent-ils ne pas se tromper. Puisent-ils résister; personne ne les applaudira plus sincèrement que moi. Ils pensent que le jour n'est pas venu où ils doivent se reporter à 1836, et redemander des aujourd'hui,

les réformes que nous demandions alors: moi je pense que ce jour est venu. A raison seulement de cette diversité d'opinion, je vous déclare donc ma pensée sincère et entière; non seulement je ne désire pas entrer dans la vie publique, mais je désire n'y pas entrer. Je crains de n'y pas faire de bien, quand je diffère sur un point aussi important de ceux avec qui j'ai si longtemps agi de concert, dont je connais, dont je respecte le dévouement à la patrie. Ils représentent la majorité vraie du pays, ils représentent les comtés populaires. Je ne compte pas les suffrages, je les pèse. Le vote du représentant d'un bourg de quatre cents âmes, n'a pour moi que la centième partie de la valeur morale du vote du représentant d'un comté de quarante mille âmes. La représentation de tous les comtés populaires, doit donc être prochainement augmentée, à moins la proposition en être faite. Ce ne peut être que pour des fins d'intrigue et de corruption que l'on conserverait une aussi choquante disproportion dans la représentation que celle qui existe entre des localités qui diffèrent en population comme de cent à un et qui chacune élisent un mandataire au conseil national. Contre cet abus et tant d'autres que j'ai déjà signalés, un peu plutôt qu'un peu plus tard, il faudra protester. L'on pense, contre mon opinion, qu'il est trop tôt pour le faire, que le ministère libéral n'a pas été assez longtemps au pouvoir pour le tenter; que s'il y est porté par le résultat des présentes élections, il obtiendra sans agitation la correction des abus. Il est donc de stricte justice de lui donner l'occasion de prouver, qu'il peut comme il est certain qu'il veut, faire beaucoup de bien. Je jeter dans la vie publique, malgré les représentations que je vous fais, serait peut-être un erreur qui aurait l'air de dissidence dans les rangs réformistes.

Le respect pour vous et pour moi, m'obligeait à vous donner les raisons de mon refus, à les rendre publiques, à ne pas laisser dire qu'il y avait de l'égoïsme ou d'indifférence. Il procède de ce que je ne vois que peu de chances de promouvoir dès aujourd'hui le bien public en la manière qui me paraît la plus efficace, par une opposition forte plutôt que par un ministère qui sera gêné par les instructions venant d'Angleterre, si l'on y conserve la manie de s'immiscer comme par le passé dans les délibérations coloniales; par une opposition forte qui aurait un programme avoué de réformes importantes soumises à la considération du peuple telles que l'étaient les résolutions votées par la chambre en 1834; ou tel qu'est le manifeste que vient récemment de formuler le comité constitutionnel de la réforme et du progrès à Québec.

Avant la fin de la prochaine session parlementaire, le doute raisonnable qui peut exister aujourd'hui chez beaucoup d'amis sincères du pays, de savoir si la marche que je préfère est la meilleure ou la moins bonne, aura été résolu définitivement. Les probabilités sont si grandes que nos amis politiques vont se trouver plus forts dans le prochain parlement qu'ils ne l'étaient numériquement dans le dernier, que je les vois au pouvoir et à l'œuvre. S'ils réussissent à faire le bien pour lequel vous, eux, et moi, soupirons, leur marche aura été la meilleure. S'ils n'y réussissent pas, alors ce sera tous ensemble, peuple et représentants, constituants et constitués, qu'il n'y aura plus à différer de délibérer sur les moyens d'organiser l'opposition la plus vigoureuse possible, restreinte dans les limites de la légalité.

Ne concluez pas de la nature et de la longueur de cette communication, qui n'envisage que des réformes politiques et des changements organiques dans notre fautive constitution, que je sois indifférent aux améliorations matérielles du pays, à la multiplication des canaux, des ponts, des routes, des chemins de fer, des phares des quais etc. Tout individu ou associations qui investissent des capitaux dans des travaux de ce genre, méritent bien de la société, et doivent facilement obtenir de la législature les lois qui leur sont nécessaires pour l'exécution de leurs louables entreprises, tout en sauvegardant la société contre des profits immodérés. Des entreprises d'utilité publique qui sont au-dessus des facultés d'individus doivent souvent être encouragées par l'état; mais qu'alors la science et la conscience, l'intégrité et le savoir, donnent d'avance des estimations correctes de la nature et de la valeur des travaux publics à entreprendre, pour que ce soient les plus nécessaires qui aient la préférence. Car toute absorption de capital dans une entreprise folle, en supprime d'autres.

Quant à la liberté du commerce, à celle de la navigation du St. Laurent, je les souhaite et les appuie de tous mes vœux. Disciple de ma première jeunesse de l'école d'Adam Smith, et de tout temps ennemi de tout monopole et privilège, politique ou commercial, je ne veux pas qu'une industrie ou une classe de citoyens soit surchargée au profit d'autres classes et d'autres industries. L'impôt ne doit être que le minimum de ce qu'il faut recevoir de tous et chaque citoyen, proportionnellement à sa fortune et à ses consommations, pour fournir aux justes dépenses d'un gouvernement économique et strictement surveillé.

J'ai parlé des réformes constitutionnelles avec plus de détail et d'ardeur que des améliorations matérielles, parce qu'elles sont d'un ordre plus élevé, parce qu'il faut de libres institutions politiques, éminemment protectrices de la propriété de chacun, pour faire aimer le travail qui moralise et enrichit les nations et leur donne les moyens de multiplier ces améliorations matérielles, comme le prouve leur développement prodigieusement rapide chez nos actifs et industrieux voisins; parce que d'autres enfin, ne vous en entretiens pas assez; parce que les améliorations matérielles sont d'ailleurs à l'ordre du jour, qu'il n'y a nul désaccord quant à convenir de leur puissance efficace à promouvoir le bien-être des sociétés qui les facilitent.

Enfin je terminerai par m'entretenir avec vous d'un sujet qui ne le cède en importance à pas un de ceux qui ont déjà été traités, celui de l'éducation populaire la plus générale possible. Dans l'état avancé de la civilisation moderne, le prêtre, le juge et le maître d'école, sont les fonctionnaires qui contribuent le mieux, le plus et à moins de frais, au maintien de l'ordre dans la société, et de jour en jour, à mesure que l'instruction est plus répandue, est plus aisément gouvernée par la raison, plus difficilement gouvernée par la force brutale, par la force armée. Plus vous payerez de maîtres d'écoles, moins vous payerez d'hommes de police et de soldats, et dans le civil, vous aurez des fonctionnaires plus éclairés et moins payés, à mesure qu'il y en aura un plus grand nombre que l'instruction aura qualifiés. La compétition réduira les salaires. Les gouvernements à bon marché ne peuvent se trouver que là où il y a beaucoup de bons maîtres d'écoles. Il n'y a pas d'argent mieux employé qu'à cette utile dépense, en vue de s'en épargner beaucoup d'inutiles.

Vous ne doutez pas qu'un riche qui voit un pauvre souffrant de la faim, ne soit obligé de lui donner la nourriture qui calmera sa souffrance. Mais l'esprit a ses besoins comme le corps a les siens. L'on remplirait mal ses devoirs d'homme si l'on n'aidait qu'aux seuls besoins du corps, sans jamais venir en aide à ceux de l'esprit. Oh! puissent ceux qui ont le tort d'être indifférents à l'enseignement général, se donner le plaisir de voyager aux Etats-Unis, d'y voir combien les cultivateurs y sont généralement plus à l'aise qu'ici; combien sur de mauvaises terres, ils recueillent plus que nous sur de bonnes; pourquoi leurs terres plus maigres se vendent dix fois plus cher que nos terres plus grasses. Ils entendront une réponse uniforme: nous le devons à notre bon gouvernement et à nos bonnes écoles. Ils reviendront de leur promenade ébahis et convaincus; amis ardents des bonnes écoles et du bon gouvernement.

Je suis, Messieurs les Electeurs, avec le plus profond respect,
Votre obéissant Serviteur,
L. J. PAPINEAU.

MONTREAL, Décembre 1847.